

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2022

AMORTISSEMENT DE LA
DETTE DE L'ÉTAT LIÉE À
LA COVID-19



PROGRAMME 369

AMORTISSEMENT DE LA DETTE DE L'ÉTAT LIÉE À LA COVID-19

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Emmanuel Moulin

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 369 : Amortissement de la dette de l'État liée à la covid-19

L'objectif du programme est de retracer l'amortissement du surcroît de dette de l'État en 2020 et 2021 né de la crise sanitaire, le surcroît de dette sociale lié à la crise en 2020 et 2021 étant repris par la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES), conformément aux lois organique n° 2020-991 et ordinaire n° 2020-992 du 7 août 2020, relatives à la dette sociale et l'autonomie. Ce programme répond donc à un double objectif d'isolement comptable de la dette issue de la crise sanitaire en 2020 et 2021 et d'affichage d'une trajectoire de traitement de cette dette sur 20 ans, entre 2022 et 2042.

Le quantum retenu correspond aux écarts de déficits constatés sur la période 2020-2021 par rapport à ceux qui étaient anticipés à la fin 2019, retraités du plan de relance.

L'amortissement sera financé par les fruits de la croissance, c'est-à-dire par une part de la hausse des prélèvements enregistrée grâce à la croissance (recettes fiscales nettes de l'État) entre l'année de référence et 2020. Cette part sera affectée à la Caisse de la dette publique (CDP) et utilisée chaque année pour rembourser à due concurrence la dette publique, jusqu'à l'atteinte du montant correspondant à la dette due à la crise en 2020-2021, estimé à 165 Md€.

Les crédits du programme correspondent à la dotation annuelle de la CDP qui permettra l'amortissement progressif de dette année après année. Un contrat conclu entre la CDP et l'Etat détaillera le circuit opérationnel du remboursement.

La CDP, établissement public administratif créé par l'article 32 de la loi de finances rectificative pour 1986, modifié par l'article 125 de la loi de finances pour 2003, est susceptible d'intervenir sur le marché secondaire pour en assurer la liquidité et pour amortir des titres de dette publique, concourant ainsi à la qualité de la signature de l'État. C'est la raison pour laquelle cet établissement a été choisi pour la mise en œuvre de l'opération. L'Agence France Trésor (AFT) est mise à disposition de la CDP, autant que de besoin ; les dépenses de fonctionnement de l'AFT ne sont pas retranscrites dans ce programme.

Le responsable du programme est le directeur général du Trésor, président de la CDP. L'AFT, service à compétence nationale rattaché à la direction générale du Trésor, est chargée de la mise en œuvre du programme.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Retracer l'amortissement de la dette de l'Etat en 2020 et 2021 liée à la covid-19

INDICATEUR 1.1

Taux de réalisation de l'objectif annuel inscrit dans l'échéancier

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Amortissement de la dette de l'État liée à la covid-19

Programme n° 369 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF**1 – Retracer l'amortissement de la dette de l'Etat en 2020 et 2021 liée à la covid-19****INDICATEUR****1.1 – Taux de réalisation de l'objectif annuel inscrit dans l'échéancier**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Taux de réalisation de l'objectif annuel inscrit dans l'échéancier	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	100	100

Précisions méthodologiques

L'atteinte de l'indicateur permet de vérifier que le montant des crédits de paiement transférés à la CDP par l'Etat correspond au montant inscrit dans l'échéancier prévisionnel présenté dans le projet annuel de performance du programme 369 pour l'année à venir.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

L'atteinte de la cible est analysée par rapport à l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement présenté annuellement dans le projet annuel de performance, lui-même réajusté en fonction de la hausse spontanée des recettes fiscales nettes.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Amortissement de la dette de l'État liée à la covid-19	165 000 000 000	0
Total	165 000 000 000	0

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Amortissement de la dette de l'État liée à la covid-19	1 885 050 000	0
Total	1 885 050 000	0

Amortissement de la dette de l'État liée à la covid-19

Programme n° 369 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)**2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	FdC et AdP prévus en 2021
Total	0

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	FdC et AdP prévus en 2021
Total	0

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	165 000 000 000	0	0	1 885 050 000	0
Dotations en fonds propres	0	165 000 000 000	0	0	1 885 050 000	0
Total	0	165 000 000 000	0	0	1 885 050 000	0

Amortissement de la dette de l'État liée à la covid-19

Programme n° 369 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO**ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME****ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Amortissement de la dette de l'État liée à la covid-19	0	165 000 000 000	165 000 000 000	0	1 885 050 000	1 885 050 000
Total	0	165 000 000 000	165 000 000 000	0	1 885 050 000	1 885 050 000

Les crédits du programme 369 "Amortissement de la dette de l'Etat liée à la covid-19" correspondent à l'amortissement de 165 Md€ de dette entre 2022 et 2042. Ils correspondront à la somme des dotations annuelles qui seront versées à la Caisse de la dette publique.

Le montant de dette de 165 Md€ correspond au surcroît de dette issu de la crise en 2020 et 2021 par rapport aux estimations de fin 2019. Ce chiffre résulte d'une comparaison entre la trajectoire observée du déficit de la dette de l'État (hors plan de relance) et celle envisagée avant crise.

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME**PRINCIPALES ÉVOLUTIONS**

Sans objet

DÉPENSES PLURIANNUELLES

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2021

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 (RAP 2020)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020	AE (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021
0	0	0	0	0

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP au-delà de 2024
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021	CP demandés sur AE antérieures à 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE antérieures à 2022
0	0 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2022 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022
165 000 000 000 0	1 885 050 000 0	2 331 784 430	2 818 201 667	157 964 963 903
Totaux	1 885 050 000	2 331 784 430	2 818 201 667	157 964 963 903

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2022

CP 2022 demandés sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2023 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022
1,14 %	1,41 %	1,71 %	95,74 %

Amortissement de la dette de l'État liée à la covid-19

Programme n° 369 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION 100,0 %**01 – Amortissement de la dette de l'État liée à la covid-19**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	165 000 000 000	165 000 000 000	0
Crédits de paiement	0	1 885 050 000	1 885 050 000	0

Les crédits du programme 369 "Amortissement de la dette de l'Etat liée à la covid-19" correspondent à l'amortissement de 165 Md€ de dette entre 2022 et 2042. Ils constitueront la dotation annuelle de la Caisse de la dette publique. Le programme est doté en autorisation d'engagement, dès le PLF 2022, du montant total de remboursements en capital attendus jusqu'en 2042. Le montant de crédits de paiements est calculé chaque année en fonction d'une prévision de surplus de recettes entre l'année de référence et 2020. La Caisse de la dette publique amortira les titres en cours d'année, sur une ou plusieurs des échéances en principal de dette de l'État.

La dotation annuelle à la Caisse de la dette publique est fondée sur le niveau de recettes fiscales nettes (RFN, c'est-à-dire principalement l'IR, l'IS, la TICPE et la TVA) dont le montant dépend de la croissance. La dotation sera réactive au niveau estimé de la croissance d'une année sur l'autre. Ainsi pour 2022, le montant de la dotation est calculé sur le montant anticipé en PLF 2022. En cas de ralentissement, les RFN baissent, et donc la dotation diminue par rapport à l'échéancier prévisionnel, ce qui repousse d'autant l'horizon d'amortissement. À l'inverse, en cas de hausse de RFN à un rythme plus important que celui prévu dans le scénario macroéconomique, la dette est amortie plus rapidement.

Un contrat conclu entre la CDP et l'État permettra de préciser l'échéancier prévisionnel et le caractère réactif à la croissance du dispositif. Ce contrat définira les modalités de calcul de l'abondement annuel de l'État à la CDP. Par défaut, l'abondement annuel sera égal à une fraction de 5,9 % de l'écart entre le montant prévu en LFI spontanée des recettes fiscales nettes de l'État pour l'année à venir et celles de 2020. Cette fraction de 5,9% est celle qui permet, dans la trajectoire prévisionnelle de croissance actuelle, d'amortir 165 Md€ de principal de dette de 2022 à 2042.

Cette fraction pourra être ajustée au fur et à mesure de l'amortissement, à partir de la dotation pour 2023, à la hausse ou à la baisse selon que la croissance du PIB sera plus ou moins élevée par rapport à la trajectoire actuelle de prévision de croissance. L'échéancier pourrait ainsi être modulé selon la formule suivante :

- i) la dotation de la CDP sera de 5,9 % de la hausse spontanée de recettes fiscales nettes (RFN) x $\left(\frac{\text{croissance prévue en PLF de l'année } n}{\text{croissance prévisionnelle actuellement pour l'année dans la trajectoire de croissance}}\right)^{1/N}$; N étant le nombre d'années depuis 2022. Le rapport élevé à la puissance 1/N permet de réduire la volatilité de la dotation au fur et à mesure du temps.
- ii) si la croissance prévue en LFI de l'année n est négative (crise) : pas de dotation.

Le P369 abondera le compte d'affectation spéciale Participations financières de l'État à partir duquel sera réalisé le versement à la CDP. Le P732 aura ainsi vocation à abonder la CDP dans le cadre de l'amortissement de la dette Covid. Les crédits seront inscrits sur deux programmes en LFI : le P369 et le P732. La LFI prévoit sur le CAS PFE une recette et un montant de crédits sur le P732 égaux au montant des crédits ouverts sur le P369 ; le P369 peut ensuite alimenter le CAS et le P732 du CAS alimente la CDP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'opérations financières	165 000 000 000	1 885 050 000
Dotations en fonds propres	165 000 000 000	1 885 050 000
Total	165 000 000 000	1 885 050 000